

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

NOM :
Prénom :
Date et lieu de naissance :
Nationalité :
Profession :
Adresse :

Agissant en qualité de père – mère (rayer la mention inutile) **du ou des enfants désigné(s) ci-dessous :**

Connaissance prise des dispositions de l'article 388 – 1 du Code Civil ci-après rappelées :

''Dans toute procédure le concernant, le mineur capable de discernement peut, sans préjudice des dispositions prévoyant son intervention ou son consentement, être entendu par le juge ou, lorsque son intérêt le commande, par la personne désignée par le Juge à cet effet.

Cette audition est de droit lorsque le mineur en fait la demande. Lorsque le mineur refuse d'être entendu, le juge apprécie le bien-fondé de ce refus. Il peut être entendu seul, avec un avocat ou une autre personne de son choix. Si ce choix n'apparaît pas conforme à l'intérêt du mineur, le juge peut procéder à la désignation d'une autre personne.

L'audition du mineur ne lui confère pas la qualité de partie à la procédure.

Le Juge s'assure que le mineur a été informé de son droit à être entendu et à être assisté par un avocat. ''

Atteste et certifie sur l'honneur avoir informé mon (mes) enfant(s) mineur(s) désigné(s) ci-dessous de leur droit entendu(s) par le juge dans le cadre de la procédure que j'envisage d'engager ou que j'ai déjà engagée le(s) concernant.

Atteste et certifie sur l'honneur des réponses ci-dessous m'ont été données par mon(mes) enfant(s) relativement à l'exercice de ce droit.

Fait à Le

Signature :

1^{er} enfant

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Mon enfant mineur n'est pas capable de discernement, à raison de son jeune âge ou pour le motif suivant :

Mon enfant mineur est capable de discernement. Je l'ai informé de son droit à être entendu par le Juge dans les formes et conditions de l'article 388-1 du Code Civil rappelées ci-dessus.

Mon enfant a souhaité être entendu par le Juge.

il a souhaité être entendu par le Juge avec l'assistance d'un avocat

il a souhaité être entendu par le Juge sans assistance

il a souhaité être entendu par un avocat

Mon enfant n'a pas souhaité être entendu par le juge

2ème enfant

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Mon enfant mineur n'est pas capable de discernement, à raison de son jeune âge ou pour le motif suivant :

Mon enfant mineur est capable de discernement. Je l'ai informé de son droit à être entendu par le Juge dans les formes et conditions de l'article 388-1 du Code Civil rappelées ci-dessus.

Mon enfant a souhaité être entendu par le Juge.

il a souhaité être entendu par le Juge avec l'assistance d'un avocat

il a souhaité être entendu par le Juge sans assistance

il a souhaité être entendu par un avocat

Mon enfant n'a pas souhaité être entendu par le juge